

ULTRA TOUR DU BEAUFORTAIN - Règlement 2024

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Organisateur

L'Ultra Tour du Beaufortain est organisé par « *Les Amis du Trail du Beaufortain* », association loi 1901 n° 0731006-386, ci-après nommée *l'organisateur, l'organisation ou l'association*.

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAÏF, sous le numéro de contrat 3432611 B.

Concurrent•e

La coureuse ou le coureur, ci-après nommé•e *le coureur, le concurrent ou le participant*, s'engage du fait de son inscription à respecter le présent règlement ainsi que toutes les décisions prises par la direction de course.

Mise en garde / Obligations

L'Ultra Tour du Beaufortain est une épreuve difficile qui se déroule en montagne, quelquefois sur des terrains escarpés ou dans des secteurs inaccessibles aux véhicules de secours. Les chemins empruntés demandent une bonne maîtrise technique et des qualités d'orientation indéniables. Les conditions météorologiques en montagne peuvent changer rapidement sans qu'il soit toujours possible d'en prévoir l'évolution.

La participation à un trail présente des risques que le participant déclare connaître et accepter. Il reconnaît être en mesure de participer à la manifestation sportive sur tous les plans.

En participant à l'épreuve, le coureur engage son entière responsabilité en cas de déclenchement d'une intervention pour lui venir en aide de quelque manière que ce soit et est redevable personnellement en intégralité des frais inhérents à cette intervention, quelle qu'en soit l'ampleur, y compris lorsque la décision d'intervention a été prise par la direction de course ou le personnel de secours.

En conséquence, chaque concurrent **doit impérativement** avoir souscrit une assurance individuelle qui couvre en particulier les frais de recherche, de secours et d'évacuation en France. Notre partenaire d'inscription, LiveTrack, propose ce type d'assurance lors de l'inscription.

Édition 2024

Ce 16e Ultra Tour du Beaufortain est annoncé pour une longueur d'environ 114 km et un dénivelé positif d'environ 7200 mètres.

Vendredi 19 juillet 2024 / Base de loisirs de Queige :

- Remise des dossards : entre 14 h et 18 h
- Briefing course : 18 h. La présence à cette réunion de sécurité **est requise**.

Samedi 20 juillet 2024 / Base de loisirs de Queige :

- Entrée dans le sas de départ : 3 h 30
- Départ : 4 h

Dimanche 21 juillet 2024 / Base de loisirs de Queige :

- Dernière arrivée : 10 h
- Temps limite : 30 heures soit une vitesse inférieure à 4 km/h

Les informations relatives à l'épreuve sont disponibles sur le site officiel ultratour-beaufortain.fr et sur nos réseaux sociaux exclusivement.

Épreuves:

2 épreuves sont proposées. L'âge minimum autorisé pour participer est celui défini par la FFA (20 ans, catégorie ES).

Épreuve Solo

- Limitée à 600 coureurs environ.

Épreuve Relais

- Limitée à 50 relais environ.
- Relais mixte ou relais féminin exclusivement.
- Choix de la section courue par équipier défini lors de l'inscription.

Attention :

- L'organisation fournit aux relayeurs un repère (type ruban) à accrocher obligatoirement à l'arrière du sac pour les différencier des coureurs solos.
- L'organisation ne prévoit pas de transports pour rejoindre ou revenir du lieu de relais.
- Le coureur **A** ne peut en aucun cas poursuivre la course au-delà de la zone de relais.
- Si le coureur **A** abandonne, le coureur **B** peut effectuer sa section en démarrant de la zone de relais au plus tôt 2 heures après le passage de la tête de course. Ses temps sont enregistrés, mais l'équipe ne sera pas classée.

Inscription

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne.

Le concurrent devra fournir par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription, au choix :

- Un scan de bonne qualité d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme **en compétition** daté de moins d'un an à la date de fin de l'épreuve
- Un scan de bonne qualité de la licence FFA (compétition, entreprise ou running) ou du Pass j'aime courir
- Un PPS (Parcours de Prévention Santé) de moins de 3 mois à la date de l'épreuve. Celui-ci est délivré par la FFA : <https://pps.athle.fr/>

Ces documents doivent être fournis avant le 31 mai 2024. Passée cette date, les dossiers incomplets seront déplacés en liste d'attente.

Les inscriptions, effectuées après le 31 mai 2024, devront être accompagnées des documents nécessaires et seront intégrées à la liste chronologique. Les dossiers complets intégreront la liste des inscrits uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Les tarifs (progressifs en fonction de la date d'inscription) ainsi que la liste des différentes options proposées sont disponibles sur le site de l'UTB ou sur celui de la plateforme d'inscription.

Les remboursements se feront au plus tard 2 mois après l'épreuve.

Annulation ou modification des épreuves

En fonction de la situation en cours (météo, autorisations, décisions des autorités, etc.), le comité d'organisation se réserve le droit :

- d'annuler les épreuves en tout ou partie
- d'adapter leurs parcours (longueur, difficulté, tracé, etc.)
- d'adapter les horaires

En cas d'annulation totale hors cas de force majeure, les coureurs seront remboursés au mieux en fonction des

frais déjà engagés par l'association. Les autres cas de figure ne donnent pas lieu à remboursement ou dédommagement.

II. COURSE

Sécurité de chacun

Malgré le soin apporté à la préparation de l'épreuve et malgré les retours d'information pendant la course, le coureur peut être confronté à une situation le mettant dans une situation inconfortable du fait de son niveau, de son état physique ou mental, de l'état du chemin et/ou des conditions extérieures.

Le coureur **doit alors s'arrêter** et prévenir la direction de course qui l'assistera en conséquence.

En cas de blessure ou d'accident d'un autre concurrent, quelle qu'en soit la gravité apparente, le coureur doit impérativement lui porter assistance et prévenir la direction de course.

Tout manquement sera sanctionné par une élimination immédiate.

Parcours / Contrôles

Le parcours doit être respecté dans son intégralité. Toute erreur doit être signalée au prochain point de contrôle sous peine d'élimination. Des contrôles inopinés seront mis en place.

Tout concurrent absent à un contrôle se verra pénalisé d'un temps supplémentaire ou exclu.

Il est interdit de couper les virages, ce qui favorise l'érosion et détériore les sentiers.

Les sentiers du Beaufortain ne sont pas réservés aux coureurs de l'Ultra Tour du Beaufortain, le code de bonne conduite doit être respecté notamment dans les descentes : priorité aux randonneurs montants. Le port d'un dossard ne donne pas droit à une priorité.

Abandon

Tout coureur qui abandonne, doit **impérativement** en avvertir le contrôleur le plus proche et prévenir la direction de course. La lettre **A** sera apposée sur son dossard.

Le rapatriement du coureur s'effectue par ses propres moyens ou par un moyen proposé par la direction de course, au choix de l'organisation.

Le personnel médical (médecins, infirmiers, secouristes, etc.) peut décider d'arrêter un concurrent par abandon lorsqu'il l'estime nécessaire pour sa santé.

Barrières horaires

Les barrières horaires sont au nombre de 8. Horaires pour un départ à 4 h :

- Chalet de Soufflet : 8 h 30
- Lac des Fées : 12 h 50
- Lac d'Amour : 14 h 40
- Cormet de Roselend : 17 h 30
- Hameau de la Gittaz : 21 h 55
- Barrage de la Girotte : 0 h 45
- Village d'Hauteluce : 4 h 30
- Les Saisies : 6 h 30

Les concurrents doivent avoir quitté ces lieux avant l'heure limite.

Dans le cas contraire, le coureur est disqualifié et n'a plus le droit de poursuivre sous la responsabilité de

l'organisateur. Son dossard est invalidé par apposition des lettres **HD** (Hors-Délai).

Matériel obligatoire

Tout concurrent doit posséder en **permanence, au minimum, sur lui ou dans son sac personnel**, le matériel suivant :

- Une réserve d'eau d'une capacité minimale de 1 litre (1 l ou 2 x 500 ml)
- Des réserves alimentaires
- Une veste imperméable avec une capuche fixe
- Un vêtement de rechange pour le haut du corps, à manches longues, en plus de sa première couche et de la veste imperméable
- Un vêtement pour le bas du corps, couvrant de la ceinture aux chevilles
- Une lampe
- Une couverture de survie
- Un sifflet de 50 mètres de portée minimum
- Un téléphone portable chargé, avec le n° du PC Course stocké
- Une paire de crampons adaptés aux chaussures, semelle et pointes composées à 100 % de métal. Aucune autre variante (patins en caoutchouc, chaînes (type Yaktrax), etc.) n'est autorisée.
- Un gobelet pour le liquide
- Un récipient pour le solide

Les vêtements doivent tous sans exception être à la taille du coureur. Les manchons de compression des membres inférieurs et les manchettes ne sont pas considérés comme vêtements réglementaires.

Le concurrent prenant le départ s'engage à posséder la totalité du matériel obligatoire. Des contrôles inopinés seront réalisés sur le parcours. En cas de manquement, le concurrent sera éliminé sur le champ.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier cette liste en fonction de ce qu'elle pense être nécessaire. Soyez attentifs aux communications officielles les derniers jours avant la course.

Conseil: il est recommandé aux participants de posséder, en plus du matériel obligatoire, des vêtements secs (emballés en sacs étanches), utiles en cas d'accident ou d'immobilisation.

Bâtons

Les bâtons sont autorisés à condition que le concurrent les transporte sur tout le parcours. (Pas d'aide extérieure).

Ils doivent être pliés au départ.

Assistance

L'aide extérieure est autorisée exclusivement aux abords immédiats des ravitaillements officiels. L'entrée des accompagnateurs dans les espaces de ravitaillement est interdite.

Le pacing ainsi que toutes les autres formes d'accompagnement sont interdits sur la totalité du parcours.

Des pénalités allant jusqu'à l'élimination du concurrent seront appliquées en cas de non-respect.

Déchets

Les déchets sont à conserver par le concurrent ou à déposer dans les poubelles prévues à cet effet lors des ravitaillements. Tout manquement à cette règle sera pénalisé.

Pénalités

La direction de course s'autorise à appliquer des pénalités pour tout manquement au règlement ou comportement inapproprié du coureur ou de ses accompagnants

Exemples de disqualifications immédiates :

- Fraude ou tentative de fraude
- Non-assistance à un concurrent
- Défaut de matériel obligatoire

Exemples de pénalités allant de 15 min à la disqualification suivant la gravité :

- Rejet de déchets dans la nature
- Hygiène (boire au goulot des bouteilles de l'organisation, etc.)
- Assistance ou accompagnement hors ravitaillements
- Non-respect d'un bénévole ou de tout autre pratiquant de la montagne

III. ASPECTS TECHNIQUES

Ravitaillements

Ravitaillements prévus sur le parcours :

- Chalet de Soufflet
- Lac des Fées
- Refuge de Pisset
- Cormet de Roselend
- Hameau de la Gittaz
- Barrage de la Girotte
- Village d'Hauteluce
- Les Saisies
- Arrivée

Port du dossard

Le dossard doit impérativement être porté **sur le ventre** ou **sur la cuisse droite** et être visible en permanence et en totalité. Un élastique porte-dossard est vivement conseillé pour faciliter le changement de tenue vestimentaire.

Les éléments de reconnaissance automatisée ne doivent pas être détériorés, sous peine de pénalités.

Balisage

L'organisation procède à un balisage à l'aide de jalonnages, de rubalises, et de quelques points de peinture. Il est complémentaire du balisage permanent, rouge et jaune, du « GRP Tour du Beaufortain » lorsque l'itinéraire est commun.

Pour les portions effectuées de nuit (Queige → Frète Basse) et (Hameau de la Gittaz → Queige), des balises réfléchissantes supplémentaires sont installées.

Malgré l'attention portée, le balisage peut disparaître sur une portion plus ou moins longue à la suite d'une malveillance, de la météo, etc. En l'absence de balisage officiel UTB sur une distance de plus de 300 mètres, le concurrent doit obligatoirement rebrousser chemin pour retrouver ce balisage. Le concurrent est réputé suivre le parcours à l'aide des moyens dont il dispose (carte, montre GPS, etc.). L'organisation ne peut être tenue pour responsable de l'absence de balisage ou de l'inadvertance du concurrent.

Attention: les plaquettes « Trail-UTB » ne sont pas le balisage officiel !

Sac d'allègement

L'organisation fournit aux concurrents un sac destiné au transport de ses affaires de rechange (facultatif), au ravitaillement du Cormet de Roselend (49e km). Seul ce sac est transporté.

Ces sacs seront rapatriés sur l'aire d'arrivée dès que possible en fonction de la disponibilité des moyens automobiles. Le rapatriement de ces sacs n'est pas prioritaire.

L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'effets détériorés ou perdus.

Code de la route

Les concurrents doivent respecter le Code de la route. En aucun cas, ils ne sont prioritaires pour les traversées de routes.

Extrait de : www.securite-routiere.gouv.fr

Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (zone de travaux par exemple).

Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules. Ne traversez jamais en diagonale !

IV. CLASSEMENT, RÉCOMPENSES et DOTATIONS

Catégories

Les catégories sont les catégories officielles de la FFA (SE, M0 ... M10).

Lots

- Aucune contrepartie financière ne sera attribuée. Les prix ne sont pas convertibles en valeur monétaire.
- Pour prétendre bénéficier de sa récompense, sauf cas exceptionnel, le lauréat doit être présent à la remise des prix
- Des lots divers, offerts par nos partenaires, seront tirés au sort pendant la remise des prix entre les coureurs ayant pris le départ, ayant passé la ligne d'arrivée ou non, quel que soit leur classement
- En cas d'arrivée ex æquo, le lot des vainqueurs homme ou femme sera attribué à celui ou celle ayant passé le premier le Col du Grand Fond (point culminant de l'épreuve) ou, à défaut, au passage de Frète basse (1er col franchi de la journée).

Des lots sont offerts lors de la remise des prix :

- Aux 5 premières femmes du classement général de l'épreuve solo
- Aux 10 premiers hommes du classement général de l'épreuve solo
- À la première équipe féminine du classement général de l'épreuve relais
- Aux 3 premières équipes mixtes du classement général de l'épreuve relais

Les 3 premiers des catégories de l'épreuve solo, groupées 2 par 2, sont également récompensées si elles ne sont pas déjà récompensées au classement général.

- 3 premiers ES ou M0 femmes et hommes
- 3 premiers M1 ou M2 femmes et hommes
- 3 premiers M3 ou M4 femmes et hommes
- 3 premiers M5 ou M6 femmes et hommes
- 3 premiers M7 ou M8 femmes et hommes
- 3 premiers M9 ou M10 femmes et hommes

Chaque participant recevra un lot souvenir. Les concurrents terminant le parcours dans les délais reçoivent un textile finisher supplémentaire.

Les concurrents terminant pour la 5e fois le parcours dans les délais reçoivent un textile « Je l'ai fait 5 fois ! ».

Les concurrents terminant pour la 10e fois le parcours dans les délais reçoivent un trophée « Je l'ai fait 10 fois ! ».

Repas

- À l'arrivée des coureurs, un repas de fin de course est servi (y compris durant la nuit)
- Le repas de clôture est servi le dimanche, lors de la remise des prix qui débute à 12 h
- Ces deux repas sont compris dans le tarif d'inscription.

V. DONNÉES PERSONNELLES

RGPD

L'organisateur fait appel à la société TheWildCompany SARL par l'intermédiaire de son service LiveTrack pour la gestion des inscriptions, du chronométrage et pour l'épauler pendant la course.

Les informations que vous transmettez sont conservées 20 ans à partir de la date de la course, à l'exclusion des certificats médicaux qui sont conservés 10 ans conformément à la réglementation en vigueur.

Les listes d'inscrits, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur les sites internet et les réseaux sociaux des partenaires suivants :

- Organisateur de la course
- Mairies et offices du tourisme des communes traversées
- Partenaires d'inscription
- Partenaires de chronométrage
- Fédération française d'athlétisme
- ITRA
- UTMB

Les listes peuvent contenir :

- Nom et prénom
- Sexe
- Catégorie
- Nationalité
- Pays, département et/ou commune de résidence
- Club / Équipe
- Temps de passage
- Classement
- Participations et temps de passage des années précédentes

Pour toute demande de rectification ou de suppression de données, merci de nous contacter à : utb@ultratour-beaufortain.fr

Droit à l'image

En participant à l'Ultra Tour du Beaufortain, le concurrent accepte l'utilisation par l'organisation et ses partenaires de son image et/ou de sa voix pour toute utilisation en rapport avec l'épreuve.

Il accepte en outre la diffusion des images prises pendant l'épreuve sur les sites et les réseaux sociaux des partenaires cités dans la rubrique RGPD.

Fait à Queige,

Le 28 juin 2024